

Commission Technique

Statut de l'Entraîneur

Les documents doivent nous parvenir avant le 15 décembre 2008
Rajouter Collet C (US Oyonnax) car oublié dans le BO n° 14

CDAMC

Indemnités Kilométrique

Malgré nos différentes démarches auprès de la Fédération, à l'heure actuelle, les kilomètres ne sont toujours pas référencés pour certaines équipes des catégories : DM3, DM4, DF4, CF 1^{ère} série, CM 1^{ère} série, MM 1^{ère} série et MF 2^{ème} série. En l'absence des kilomètres mentionnés, nous vous demandons pour l'instant à vous référer aux kilomètres effectués (distance la plus courte)

Indisponibilités

elles sont à envoyer directement au Répartiteur HM Sanchez henri.sanchez@cegetel.net avec copie au Comité

Formation continue au Bouchoux

27 arbitres présents sur les 31 inscrits. Les arbitres absents sont priés de s'inscrire à la formation arbitre du 1^{er} février (si cela n'a pas déjà été fait)

Remerciements au Club du Bouchoux pour l'accueil et le prêt des locaux.

Les 3 arbitres absents l'après-midi pour raison non valable (Neff Alexandre, Chanut Morgane et Thouny Céline) sont priés de s'inscrire à la journée du 1^{er} février

Désignations jeunes 1^{ère} série

Il est fort possible que des rencontres ne soient pas couvertes du fait d'un manque d'arbitres

Précisions :

- un arbitre officiel ne peut pas être considéré comme Arbitre club
- les clubs sont priés de bien vouloir prévoir et nommer leur arbitre club correspondant aux cases « arbitres clubs » sur le tableau des désignations

Arbitres Clubs

9 clubs seulement (Culoz BC, BC Meximieux, BC Feillens, St Rémy S, EV Bellegarde, FJ Belley, Bouchoux Condeissiat B, BC Villars, Ambérieu B) nous ont communiqué les noms de leurs arbitres club, ce qui est nettement insuffisant pour assurer les désignations des équipes Jeunes désignables (Minimes et Cadet(e)s 1^{ère} série)

Rappel important du courrier envoyé aux présidents de Clubs le 8 septembre 2008

Afin de renforcer le groupe d'Arbitres, et d'aider les Clubs à répondre à la Charte de l'Arbitrage, la CDAMC souhaite mettre en place « l'arbitrage Club » dans les catégories Cadet(tes) et Minimes 1^{ère} série.

Ce qu'est « l'arbitrage Club » : un arbitre officiel accompagné par un arbitre club issu du club recevant. Chaque Groupement Sportif, pour les catégories Jeunes désignables (Cadet(tes) et Minimes 1^{ère} série) devra nous communiquer le nom des personnes susceptibles de correspondre à ce critère. Ces personnes devront être licenciées avec Certificat Médical.

A la fin de cette saison sportive, ces « arbitres club » pourront, s'ils le désirent, se présenter à l'examen départemental, dans la mesure où ils auront officié sur 8 rencontres minimum. Si réussite à l'examen, ils pourront alors être pris en compte pour la Charte de l'Arbitrage et ceci pour la saison 2008 / 2009.

Arbitres stagiaires

reçues candidatures BC Dombes envoyer par retour pour confirmation la fiche d'inscription ainsi que le chèque correspondant

Les courriers de confirmation (clubs et stagiaires) sont envoyés cette semaine